

Manifeste

Pour un nouveau mariage pour tous

L'adoption, en 1999, de la loi sur le PaCS a représenté formes de vie privée, il a accru la liberté de choix en offrant aux couples qui ne souhaitent pas s'engager dans un lien matrimonial une nouvelle façon d'organiser leur vie commune. Il a aussi fait un pas vers l'égalité en innovant un mode d'union indifférent aux sexes de ses contractants. Néanmoins l'existence du PaCS ne supprime pas toutes les inégalités entre les couples. En effet, alors que le PaCS confère trois "possibilités conjugales" aux unions hétérosexuelles (mariage, PaCS et concubinage), les homosexuel/les demeurent quant à eux privés du mariage civil. Ce qui constitue non seulement une immixtion inacceptable dans la vie privée des couples homosexuels mais un manquement injustifié et injustifiable au principe d'égalité.

Pour quelle raison l'État français interdirait-il à des personnes du même sexe l'exercice d'une liberté, telle celle de s'unir par le mariage ? Pourquoi en effet la République continuerait-elle à traiter différemment les couples du même sexe et les unions hétérosexuelles ? Il n'y a pas vraiment d'obstacle juridique au mariage de personnes du même sexe. L'introduction à l'article 144 du Code civil d'une définition du mariage indifférente au sexe des conjoints, ainsi que la modification *in fine* de l'article 75 relatif à sa célébration, permettrait de mettre un terme à cette discrimination. Si la tâche est techniquement simple, la résistance politique et sociale s'annonce, elle, particulièrement acharnée. A défaut d'argument juridique, la négation du mariage pour les homosexuels/les s'articule en réalité autour de conceptions morales, théologiques et/ou symboliques. Mais pouvons-nous considérer comme pertinents à propos du mariage civil, des arguments qui renvoient à l'ordre naturel, à la nécessaire dimension reproductive de l'alliance (condition qui n'a jamais été requise, même sous l'Ancien Régime) ou encore au respect d'un ordre symbolique, difficile à cerner mais générateur d'exclusion dans son énoncé même. Le mariage est un contrat civil *sui generis* qui établit une solidarité entre deux personnes ayant un projet affectif commun. Si la tradition en fait une union hétérosexuelle, rien n'interdit cependant son évolution. Non seulement souhaitable, un tel progrès est surtout nécessaire.

Car il ne s'agit seulement d'une question de principe : cette situation implique également l'impossibilité de

bénéficier à de nombreuses prérogatives concrètes auxquelles seul le mariage civil donne accès notamment la reconnaissance internationale de l'union, l'accès immédiat au séjour et la possibilité d'obtenir la nationalité française, l'imposition commune immédiatement après l'union, la pension de réversion, la rente viagère pour le conjoint survivant d'un salarié décédé à la suite d'un accident du travail, l'allocation veuvage, l'habilitation judiciaire, l'accès à l'adoption et aux techniques de procréation médicalement assistée....

À partir de ce constat et afin de supprimer les discriminations existantes deux voies sont théoriquement envisageables : soit l'on renforce les droits conférés par le PaCS jusqu'à les rendre analogues à ceux du mariage (ce qui aura l'inconvénient de supprimer son originalité), soit l'on ouvre le mariage aux couples de même sexe (ce qui a l'avantage supplémentaire de le faire évoluer et de le rendre plus séduisant pour tout le monde).

Il est temps d'ouvrir un débat de fond, dans le calme et la sérénité, en ce qui concerne le mariage

L'Observatoire du PaCS — qui réunit des associations engagées dans le combat pour les droits de l'homme d'horizons très divers — a toujours soutenu le PaCS en précisant qu'il était, dans l'absolu, favorable au choix entre le concubinage, le PaCS et le mariage pour tous. L'âpreté du bras de fer politique qui se jouait alors a rendu difficile

la toute communication d'une position politique un peu plus complexe. Aujourd'hui, nous pensons qu'il est temps d'ouvrir un débat de fond, dans le calme et la sérénité, qui nous permette d'approfondir nos positions, notamment en ce qui concerne le mariage. Il n'est pas facile, même dans une perspective égalitaire, de revendiquer l'accès à une institution que l'on trouve souvent relativement inadaptée à nos nouveaux modes de vie — qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels. Beaucoup d'associations, notamment féministes, ont déserté le combat pour le PaCS au motif qu'elles refusaient de cautionner une sacralisation du couple. Des associations d'individus se sont senties, à juste titre, lésées dans cette bataille pour un nouveau mode d'union favorisant un peu plus le choix de vie à deux au détriment des célibataires. Pourtant la revendication d'un mariage pour tous n'a jamais été celle d'une acceptation du mariage sous sa facture actuelle.

C'est pourquoi nous appelons tous les acteurs de la société civile insatisfaits par la situation de discrimina-

tion qui frappent certains couples mais aussi par l'inadaptation du mariage de nous rejoindre pour une réflexion à la fois égalitaire et innovatrice. Égalitaire, au sens où nous revendiquons clairement le droit au mariage pour l'ensemble des individus. Innovatrice, au sens où nous espérons que, comme avec le PaCS, la question des sexualités sera l'occasion d'une avancée pour tous et qu'en posant la question de l'entrée des couples de même sexe dans le mariage nous puissions poser celle de sa réforme. Une réforme qui n'a pas tant pour but de dépecer le mariage des droits fondamentaux qui font sa force mais bien des anachronismes qui font sa faiblesse. Tous ensemble, hétérosexuels et homosexuels, nous devons pouvoir réfléchir à supprimer la question de la faute (qui légitime l'idée qu'il existe un gagnant et un perdant lors d'un divorce), à celle de l'obligation de fidélité imposée par monsieur le maire (alors que cette clause ne regarde que les deux contractants), au refus de la coutume du nom patriarcal, où la femme se retrouve dépossédée et marquée même comme une propriété de son époux (la première lecture d'une

proposition de loi sur cette question peut faire évoluer cette situation) et bien sûr à l'individualisation des minima sociaux. Sans parler des nouvelles formes de parentalité et de co-parentalité qu'il reste à imaginer non pas dans les faits (ces nouvelles familles existent déjà) mais en droit.

Bien entendu, il ne s'agit pas pour nous d'arrêter ici un inventaire mais bien au contraire de proposer un point de départ : celui d'une réflexion commune vers un choix meilleur pour tous : à savoir la possibilité pour les couples homosexuels et hétérosexuels de choisir entre un PaCS fort mais original et un mariage toujours institutionnel mais moderne.

L'Observatoire du PaCS

L'OBSERVATOIRE DU PACS est une initiative d'Act Up-Paris, ACI, Aides Fédération nationale, Aides Paris Ile de France, APGL (Association des parents et futurs parents gays et lesbiens), ARDHIS (Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et Transsexuelles à l'Immigration et au Séjour), Centre Gai et Lesbien de Paris, ProChoix - Paris, SOS Homophobie, Sida Info Service.

Nous appelons tous les acteurs de la société civile insatisfaits par la situation de discrimination qui frappent certains couples mais aussi par l'inadaptation du mariage de nous rejoindre pour une réflexion à la fois égalitaire et innovatrice.



Photo: Pia Ranzato (<http://www.piaranzato.itgo.com>)